
Programme de Formation

AMIANTE - Encadrant mixte initiale sous section 4

Organisation

Durée : 35 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

La formation est destinée à un public spécifique qui inclut les travailleurs assurant des fonctions d'encadrement technique, d'encadrement de chantier et d'opérateur au sein de leur entreprise. Cela signifie que les participants peuvent venir de divers secteurs d'activité où l'amiante est présent et où des mesures de prévention doivent être mises en place.

Le programme est conçu pour être accessible à des individus ayant déjà une certaine expérience dans le domaine, mais qui souhaitent approfondir leurs connaissances et compétences en matière de gestion des risques liés à l'amiante. Les stagiaires doivent être en mesure de lire, écrire et comprendre le français afin de suivre efficacement le contenu de la formation.



Objectifs pédagogiques

Les objectifs de cette formation sont multiples et visent principalement à garantir la sécurité des travailleurs face aux risques liés à l'amiante. En premier lieu, il s'agit de permettre aux stagiaires de comprendre et d'appliquer l'organisation et les moyens de prévention du risque amiante lors d'interventions spécifiques. Cette formation a pour but de doter les participants des compétences nécessaires pour assurer non seulement leur propre sécurité, mais aussi celle des travailleurs, des tiers et de l'environnement.

À l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de situer leurs missions et responsabilités dans le cadre d'interventions amiante, d'évaluer les risques techniques associés, et d'encadrer efficacement les opérations tout en mettant en œuvre les moyens de prévention adéquats. Ils développeront également des compétences en prévention qui sont cruciales pour leur rôle d'encadrant.



Description

Cette formation sur la gestion de l'amiante en tant qu'encadrant mixte initiale sous section 4 est essentielle pour assurer la sécurité des travailleurs et la protection de l'environnement lors des interventions sur des matériaux contenant de l'amiante. Le programme de la formation est structuré pour fournir une compréhension approfondie des risques associés à l'amiante et des mesures de prévention nécessaires.

Le contenu pédagogique inclut une analyse détaillée des opérations spécifiques qui peuvent entraîner la libération de fibres d'amiante, ainsi que les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits. Les stagiaires apprendront à situer leurs missions et responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4, et à évaluer le risque amiante de manière technique.

Les participants seront formés à encadrer et mettre en œuvre les moyens de prévention définis pour toute intervention sous-section 4, et développeront leurs compétences en matière de prévention. Le



programme aborde également les principes de ventilation et de captage des poussières, ainsi que les procédures recommandées pour les interventions sur les matériaux contenant de l'amiante.

Les méthodes pédagogiques comprennent des exposés théoriques, des débats, des échanges entre stagiaires et des mises en situation pratiques. La formation se déroule sur une durée de 5 jours, totalisant 35 heures d'enseignement, et peut accueillir entre 1 et 10 participants pour garantir un suivi personnalisé.

À l'issue de la formation, une attestation de compétence sera délivrée, validant les acquis de chaque participant.



Prérequis

Pour participer à cette formation, les stagiaires doivent remplir plusieurs pré-requis essentiels. Tout d'abord, ils doivent être aptes à leur poste de travail et présenter un certificat d'aptitude médicale valide pour le poste qu'ils occupent. Cela garantit qu'ils sont physiquement capables de suivre la formation et de participer aux activités pratiques.

De plus, les participants doivent avoir une connaissance préalable des documents relatifs à la présence d'amiante, ainsi que des moyens de protection disponibles et des limites d'efficacité des équipements de protection individuelle. Ils doivent également être familiarisés avec le mode opératoire et les destinataires des interventions sur l'amiante.

Enfin, une compréhension de base de la langue française est nécessaire, car le contenu et les activités de la formation seront en français.



Modalités pédagogiques

Les modalités pédagogiques de cette formation sont conçues pour favoriser un apprentissage actif et participatif. Les différentes méthodes mobilisées incluent :

- **Exposés théoriques** : Présentation des concepts fondamentaux et des réglementations en matière d'amiante.
- **Débats** : Échanges d'idées et de retours d'expérience entre stagiaires pour enrichir la compréhension collective.
- **Mises en situation** : Scénarios pratiques permettant aux participants de mettre en œuvre les connaissances acquises dans des conditions réelles.
- **Activités d'application** : Exercices pratiques pour renforcer les compétences techniques des stagiaires.

Cette approche pédagogique assure que les participants ne reçoivent pas seulement des connaissances théoriques, mais qu'ils acquièrent également des compétences pratiques essentielles pour leur travail quotidien.



Moyens et supports pédagogiques

supports de cours numériques



Modalités d'évaluation et de suivi

Les modalités d'évaluation des compétences acquises lors de cette formation sont conçues pour être en adéquation avec les situations que les stagiaires rencontreront lors de leur mission. Deux types d'épreuves seront réalisés :

- **Épreuve théorique** : Une évaluation de 20 minutes sous forme de questionnaire à choix multiple ou à réponse courte, portant sur les connaissances relatives aux risques pour la santé, à la réglementation sur l'amiante, et aux méthodes de prévention.
- **Épreuve pratique** : Une analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité du stagiaire, permettant de vérifier son aptitude à évaluer les risques et à mettre en œuvre les principes de prévention.

Ces évaluations permettront de s'assurer que chaque participant maîtrise les compétences essentielles pour gérer les interventions sur l'amiante.



Informations sur l'admission

Pour être admis à cette formation, les candidats doivent s'inscrire au moins 48 heures avant le début de la session.

Il est également recommandé aux candidats de vérifier qu'ils répondent à tous les pré-requis avant de s'inscrire, afin d'assurer une participation optimale et l'acquisition des compétences visées.



Informations sur l'accessibilité

Notre organisme de formation s'engage à garantir l'accessibilité de cette formation pour tous les participants, y compris ceux en situation de handicap. Pour toute demande spécifique d'aménagement, les candidats peuvent contacter notre référent handicap, Sébastien PELOUX, qui est disponible pour discuter des besoins individuels.

Nous mettons en œuvre des modalités et supports de formation adaptés, afin d'assurer que tous les participants puissent bénéficier de l'enseignement dispensé. Les intervenants sont également sensibilisés aux enjeux de l'accessibilité et sont formés pour répondre aux besoins variés des stagiaires.